



## RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

**« Calendrier de l'Avent de la Mairie de Vert-Saint-Denis »**

### **Article 1 – Organisation**

La Mairie de Vert, située 2 rue Pasteur, 77240 Vert-Saint-Denis, organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « Calendrier de l'Avent de la Mairie de Vert-Saint-Denis 2025 » (ci-après « le Jeu »). Le Jeu se déroulera du 1er décembre 2025 au 24 décembre 2025 inclus. Chaque jour, un tirage au sort désignera un gagnant.

### **Article 2 – Conditions de participation**

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine. Cependant, les 7, 16 et 24 décembre 2025, la participation est strictement réservée aux habitants de la commune de Vert-Saint-Denis. Un justificatif de domicile pourra être demandé pour valider le gain à ces dates. La participation est gratuite et implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

### **Article 3 – Modalités de participation**

Le Jeu se déroule exclusivement sur le site internet officiel de la Mairie de Vert-Saint-Denis (<https://www.vert-saint-denis.fr>) et sur les réseaux sociaux officiels de la commune (Facebook et Instagram). Chaque jour, les participants devront s'inscrire sur le lien «[https://forms.cloud.microsoft/pages/responsepage.aspx?id=3AmBKB76zEiyn7\\_w56xu5iWQgNJBb6tGjnJt9LPsNIUQjNjNk9UMTc3T1JJRVNWRVQxWjk5VlZBTC4u&route=shorturl](https://forms.cloud.microsoft/pages/responsepage.aspx?id=3AmBKB76zEiyn7_w56xu5iWQgNJBb6tGjnJt9LPsNIUQjNjNk9UMTc3T1JJRVNWRVQxWjk5VlZBTC4u&route=shorturl)» entre 00h00 et 23h59. Un tirage au sort sera effectué le lendemain de l'inscription via la fonction de tirage au sort d'Excel. Une participation par personne et par jour sont autorisées. Les participations incomplètes, frauduleuses ou ne respectant pas les conditions seront annulées.

### **Article 4 – Désignation des gagnants**

Chaque jour, un tirage au sort sera effectué parmi les participations valides enregistrées avant l'heure limite. Le tirage sera effectué sous le contrôle de la Mairie de Vert-Saint-Denis. Le gagnant du jour sera annoncé sur les réseaux sociaux officiels de la Mairie et contacté directement par téléphone ou e-mail par la Mairie. Les coordonnées des participants seront communiquées à l'entreprise partenaire pour l'obtention du cadeau dans leurs locaux. Le gagnant devra valider son identité en présentant un justificatif d'identité à l'entreprise partenaire. Les gagnants des dates réservées aux habitants devront fournir également un justificatif de domicile.

### **Article 5 – Dotations**

Chaque jour, le tirage désignera un gagnant qui remportera l'un des lots suivants : bons chez les commerçants locaux, casque audio, prestations offertes par les entreprises partenaires, Smartbox, Switch, places de spectacle, tablette, enceinte, cadeaux pour enfants... Les lots

sont non échangeables, non remboursables et ne peuvent donner lieu à aucune contrepartie financière. La Mairie de Vert-Saint-Denis se réserve le droit de remplacer un lot par un autre de valeur équivalente en cas d'indisponibilité.

### **Article 6 – Remise des lots**

Les lots seront à retirer directement auprès des entreprises partenaires mentionnées lors de l'annonce du gain. Les gagnants disposent d'un délai de six (6) mois à compter de la date de tirage pour récupérer leur lot. Passé ce délai, le lot sera considéré comme abandonné et ne pourra être réclamé.

### **Article 7 – Responsabilités**

La Mairie de Vert-Saint-Denis se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler le Jeu à tout moment, sans préavis, en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles. La responsabilité de la Mairie ne saurait être engagée en cas de dysfonctionnement technique, de participation non reçue ou perdue pour des raisons indépendantes de sa volonté.

### **Article 8 – Données personnelles**

Les informations collectées dans le cadre du Jeu (nom, prénom, coordonnées, justificatif de domicile) sont utilisées uniquement pour la gestion du Jeu, la désignation des gagnants et la remise des lots. Conformément au RGPD, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et de suppression de leurs données personnelles. Toute demande peut être adressée à : [communication@vert-saint-denis.fr](mailto:communication@vert-saint-denis.fr) ou par courrier à Mairie de Vert-Saint-Denis, 2 rue Pasteur, 77240 Vert-Saint-Denis.